CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL
Année scolaire 2025-2026

SERVICE SCOLAIRE
01.69.80.51.55 / 51.54

du 18 août au 17 octobre 2025

Pour bénéficier d'une tarification individualisée valable jusqu'au 31 août 2026, il vous appartient chaque année de procéder au calcul du quotient familial **à condition de résider sur la commune** de Saint-Michel-sur-Orge.

En l'absence de calcul du quotient, les factures seront calculées au plein tarif, sans possibilité de rétroactivité sur celles déjà établies.

Des changements liés aux ressources des familles et à la composition du foyer pourront être pris en compte toute l'année. Tout calcul intervenant en cours d'année sera pris en compte **sur la facture du mois suivant**.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

- **Livret de famille** complet (parents + tous les enfants du foyer).
- **Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois** (quittance EDF, quittance de loyer…).
  En cas d'hébergement chez un particulier, ce dernier doit fournir une attestation sur l'honneur accompagnée de la photocopie de sa pièce d'identité et de son justificatif de domicile
  Attention : les familles séparées, doivent impérativement fournir les deux justificatifs de domicile.
- **Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.**
- **Attestation de paiement** des allocations familiales (le cas échéant) du dernier mois : **détail des sommes perçues.**
- **Avis d'imposition ou non-imposition 2025 sur les revenus de 2024 du couple ou de chacune des personnes vivant au foyer**

Selon votre situation professionnelle

- **Vous avez un emploi fixe depuis - 1 an** : 3 derniers bulletins de paie, à joindre en plus de l'avis d'imposition.
- **Vous êtes assistant(e) maternel(le)** : fiches de paie de tous les contrats et complément ARE le cas échéant.
- **Vous êtes intérimaire** : fournir le contrat de travail ainsi que les indemnités journalières France Travail.
- **Demandeur d'emploi indemnisé** : attestation France Travail indiquant **le montant journalier**. **Un quotient provisoire vous sera établi. Pensez à le prolonger en fin de période.**
- **Profession libérale/artisan/commerçant** : bilan ou avis d'imposition.
- **En cas d'arrêt maladie : indemnités journalières perçues**

PROCEDURES DE DEPOT DE VOS JUSTIFICATIFS AINSI QUE CE FORMULAIRE

✓ **Via le Portail famille : par la messagerie « Affaires scolaires- pôle facturation », merci de privilégier l'envoi de vos documents en format PDF.** *(Pour créer votre compte, une notice téléchargeable est disponible sur le site de la ville->portail famille->documents téléchargeables).*

✓ **Par correspondance : en joignant obligatoirement les photocopies demandées**

✓ **Au service scolaire** (Aile Jean Vilar) tous les **mardis et jeudis après-midi** sans rendez-vous avec les documents Demandés (originaux et photocopies).

✓ **Dépôt des dossiers en semaine à l'accueil de l'Hôtel de ville** (16 rue de l'Église) ou au **Centre Municipal de la Guette** (6, allée de la Guette) le lundi après-midi à partir de 13h00 et du mardi au vendredi de 8h30 à 17h30, et, le samedi matin de 9h00 à 12h00 (uniquement à l'Hôtel de Ville)

Si vous rencontrez des difficultés pour constituer votre dossier, n'hésitez pas à contacter :

✓ Service Facturation (Annexe Jean Vilar) : 01 69 80 51 55 ou 01 69 80 51 54
✓ Maison Départementale des solidarités : 01.69.46.57.60 (uniquement si vous êtes déjà suivi par une assistante sociale)
✓ Centre social Nelson Mandela : 01.69.25.40.20

DOSSIER A REMPLIR PAR LA FAMILLE

Quotient familial
Année scolaire 2025-2026

1 SEUL DOSSIER A REMPLIR PAR FAMILLE
Tous les champs sont à remplir obligatoirement

Si vous ne souhaitez pas faire établir votre quotient, veuillez cocher la case ci-contre et retournez quand même le formulaire renseigné de vos coordonnées et signé. Aucun document ne vous sera demandé. Le tarif maximal vous sera alors appliqué. ☐

SITUATION : ☐ **Marié(e)** ☐ **Union libre** ☐ **Pacsé(e)** ☐ **Divorcé(e)** ☐ **Séparé(e)** ☐ **Célibataire** ☐ **Veuf (ve)**

PARENT 1

NOM : ..... **PRENOM :** .....

NOM DE NAISSANCE : ..... **DATE DE NAISSANCE :** .....

ADRESSE : .....

.....

TELEPHONE : ..... **ADRESSE MAIL (obligatoire) :** .....

N° de téléphone professionnel : ..... **Nom de l'employeur :** .....

PARENT 2

NOM : ..... **PRENOM :** .....

NOM DE NAISSANCE : ..... **DATE DE NAISSANCE :** .....

ADRESSE : .....

.....

TELEPHONE : ..... **ADRESSE MAIL (obligatoire) :** .....

N° de téléphone professionnel : ..... **Nom de l'employeur :** .....

ENFANT(S) A CHARGE (Les enfants âgés de 20 ans et plus, ne sont pas pris en compte lors du calcul)

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Je soussigné(e) M ..... **Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.**

Fait à : ..... **Le :** ..... **Signature :**

Les données à caractère personnel recueillies grâce au présent document sont collectées et font l'objet d'un traitement par la commune de Saint Michel sur Orge dans le but d'établir le quotient familial et calculer les tarifs des prestations, en fonction de la situation familiale, des revenus et du nombre d'enfants. Ce traitement est fondé sur la nécessité de service, afin de calculer le quotient familial qui est utilisé pour la facturation. Les données traitées sont destinées à la régie unique et sont conservées pendant une durée de 10 ans.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données « Loi Informatique et Liberté » et « RGPD », vous pouvez exercer vos droits d'accès aux données, de rectification, ou d'opposition en contactant le Délégué à la protection des Données de la collectivité en envoyant un courriel à l'adresse dpd@cigversailles.fr ».

Participez à la protection de l'environnement en recevant vos factures électroniques sur votre adresse mail mentionnée ci-dessus en lieu et place de la version papier.